



Séance du 6 mars 2003

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SÉANCE DU JEUDI 6 MARS 2003

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de Madame Sandrine Mazetier, adjointe au Maire chargée du patrimoine, et la vice-présidence de Monsieur François Loyer.

Assistent à la séance :

Mme Béatrice de Andia, M. Pierre Casselle, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Jean Dérens, M. Félix Gatier, Mgr de Germiny, Mme Geneviève Gille, M. Pierre Joste, M. Jean-François Legaret, Mme Anne Pons, Mlle Bernadette Prévost, M. François Souchal, Mlle Verlet et M. Robert Werner.

Excusés :

M. François Gasnault, M. Michel Junot, M. Jean-Marc Léri, M. Eric Ollivier.

Ordre du jour :

- Actualités
- Communication scientifique : « Les origines de l'implantation de la gare du Nord » par Karen Bowie
- Examen des demandes de démolition

ACTUALITES

Suivi des vœux antérieurs

- **CHAPELLE DU LYCÉE GERSON**

Mgr de Germiny s'inquiète du projet de l'École Gerson visant à transformer la chapelle de l'établissement en salles de classe. Construite au début des années 1880 dans une architecture de qualité, la chapelle semble avoir été décorée par un spécialiste des ornements qui travailla à la création du mobilier, des vitraux et des peintures murales, lesquelles sont actuellement cachées sous une peinture blanche. L'étude précise de la chapelle est en cours, et la Commission est très attentive à cet ensemble qui méritera d'être conservé.

- **CHAPELLE DU CALVAIRE DE L'ÉGLISE SAINT-ROCH**

Mme Mazetier signale que la chapelle du Calvaire de l'église Saint-Roch, qui n'avait plus l'usage de chapelle, va être restituée grâce à la Ville et à un mécène. M. Legaret précise qu'il s'agit là d'une opération importante qui rétablira la perspective initialement prévue dans la conception architecturale de Lemercier depuis le porche de Saint-Roch, à travers la nef puis la chapelle de la Vierge, jusqu'à la chapelle du calvaire. Il ne s'agit donc pas seulement de la restauration d'une chapelle, mais plus largement de la valorisation de l'ensemble de l'église Saint-Roch.

- **HÔTELS DE LA PLACE VENDÔME**

M. Joste signale à la Commission le rachat par un fonds privé de l'émirat du Qatar d'hôtels de la Place Vendôme et de tout l'îlot allant jusqu'aux rues des Capucines et Cambon, qui appartenaient autrefois au Crédit Foncier. Plusieurs protections concernant des façades et certains salons sont déjà acquises mais M. Joste estime souhaitable que la Commission puisse inspecter les autres édifices ne faisant pas l'objet de protections particulières. Mme de Andia met à disposition de la Commission tous les documents que l'Action Artistique de la Ville de Paris a utilisés pour une exposition sur la Place Vendôme. Il s'agit d'un fonds d'archives extrêmement riche et complet concernant chacun de ces hôtels et qui constitue un point de départ important pour une connaissance plus approfondie de leurs décors.

- **18 RUE POISSONNIÈRE, 2^e ARR.**



M. Loyer évoque la visite de ce bâtiment par Nicolas Courtin et l'architecte du projet. La transformation de ce bâtiment en logements sociaux n'affectera pas les décors intérieurs ce dont se réjouit la Commission, et l'ascenseur sera installé de manière à ne pas endommager l'escalier. Cette maison du XVIII^e siècle a été embellie dans les années 1820-1830 par un enrichissement du décor. Quelques fenêtres anciennes, peu nombreuses, ont été conservées et la Commission attire l'attention de l'architecte sur la nécessité de préserver le maximum d'éléments au cours de la remise en état de l'édifice.

- **10 RUE LE VERRIER, 6^e ARR.**

M. Loyer rend compte de la visite de l'hôtel particulier effectuée à la demande de la Commission (séance du 4 février 2003). Il s'agit de la demeure construite en 1888 par Henri Tassu pour sa famille, dans une rue qu'il a presque entièrement bâtie. Le propriétaire souhaite entièrement réaménager le bâtiment, ce qui entraînerait la disparition des décors intérieurs. Au rez-de-chaussée, le salon sur la rue a conservé ses lambris de style Louis XVI, avec sa cheminée de marbre blanc et son trumeau de glace agrémenté d'une applique en bronze Art nouveau signée Jules Chéret. La salle à manger possède toujours son plafond à caissons, représenté sur les planches de *La Construction moderne*, publiées au moment de sa réalisation. On y trouve encore un monte-plat, dont la façade en bois est sculptée à la manière du XVI^e siècle, et un élégant vitrail à motifs floraux signé J. Vantillard. Enfin l'escalier d'origine est toujours en place. M. Loyer souligne la rareté de cet ensemble qui témoigne du goût des années 1880, trop souvent

dénigré, et qui illustre parfaitement la volonté d'un architecte de présenter à sa clientèle un intérieur exemplaire. ***La Commission a donc formé le vœu que les décors originaux de l'hôtel Tassu soient intégralement préservés dans le projet d'aménagement*** et rappelle à cette occasion qu'il lui est nécessaire de poursuivre son effort pédagogique auprès des propriétaires de biens à protéger et du grand public pour le sensibiliser à la valeur de son patrimoine.

- **DÔME DE LA SAMARITAINE**

M. Loyer signale à la Commission que le dôme du magasin de la Samaritaine, à l'angle de la rue du Pont Neuf et de la rue de la Monnaie, est en cours d'achèvement. Il s'agit d'une opération de façadisme très regrettable ; la silhouette du dôme se raccorde mal au volume de toiture et les décors intérieurs ont disparu depuis longtemps, l'ameublement ayant été en partie vendu par les propriétaires de la Samaritaine.



- **COLONNADE DU LOUVRE**

M. Legaret, maire du 1^{er} arrondissement, informe la Commission de la protestation qu'il a adressée à M. Loyrette, président-directeur du musée du Louvre, et M. Aillagon, ministre de la Culture, au sujet de la colonnade du Louvre. M. le Maire déplore la condamnation sans raison satisfaisante de l'accès principal à la Cour Carrée, et d'une manière générale, l'utilisation, souvent à des fins commerciales, des abords de la Colonnade. Il a donc demandé au musée de rouvrir cet accès et de libérer les douves des constructions parasites qui les encombrent.

La Commission s'est unanimement associée à la démarche de M. Legaret et a formé le vœu que l'accès à la Cour Carrée par la porte monumentale de la colonnade soit à nouveau possible, que ce haut lieu de l'histoire de l'architecture française ne soit pas dénaturé par des occupations abusives et que la dignité de la façade de Perrault soit rendue par la réhabilitation des douves.

- **4-16 AVENUE SAINT-MANDÉ, 33-33T RUE DE PICPUS, 12^e ARR.**

Il s'agit d'un ensemble assez complexe de bâtiments hétérogènes à proximité du cimetière de Picpus. Parmi ces constructions figurent notamment une halle vitrée et un pavillon démontable en bois qui provient de l'Exposition coloniale de 1931. Les constructions futures, élevées jusqu'à huit niveaux, resteront très éloignées du cimetière, à plus de cent mètres de la clôture. La Commission reste vigilante et s'informerait sur les mesures de protection existantes et les règles qui s'appliquent dans l'environnement du cimetière.

Informations diverses

- **INAUGURATION DE LA PLAQUE EN HOMMAGE À MICHEL FLEURY PAR BERTRAND DELANOË, MAIRE DE PARIS**

La plaque dédiée à la mémoire de Michel Fleury a été inaugurée à l'Orangerie du Musée Carnavalet ; elle est installée en pendant de celle que Michel Fleury lui-même avait inaugurée en mémoire de Théodore Vacquer, fondateur de l'archéologie parisienne.

A cette occasion, M. Delanoë, Maire de Paris, a prononcé un discours en hommage à Michel Fleury et rappelle les qualités d'un homme qui a mêlé compétences, science, passion, plaisir et sourire. Il évoque en particulier à la fois son rôle de fondateur de l'archéologie parisienne. M. Delanoë s'est adressé à Madame Fleury et à sa famille, en les remerciant et a dédié à la mémoire de l'homme de culture et l'homme qui aimait la vie qu'était Michel Fleury la beauté du partage de ses connaissances.



- **DEMANDES DE PLAQUES COMMÉMORATIVES**

La Direction des Affaires Culturelles de la Ville communique à la Commission du vieux Paris deux projets de plaques commémoratives. La première, au 213 rue Saint-Honoré, serait apposée sur la façade de la maison habitée au XVIII^e siècle par le fameux musicien Chevalier de Saint-Georges.

La seconde concerne les événements du coup d'état de décembre 1851 qui a mené Napoléon III au pouvoir. Elle sera vraisemblablement installée dans le début du boulevard Poissonnière, près de l'angle de la rue du Faubourg Montmartre.

- **ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE**

Mme Mazetier informe la Commission d'un débat qui a lieu au sein du Conseil de Paris au sujet d'un vœu proposé par le groupe communiste sur l'archéologie préventive. Ce vœu a été adopté et le budget de l'archéologie préventive qui devait être amputé de moitié ne l'a finalement été que de 25%. Ayant reçu l'agrément nécessaire, la Commission du Vieux Paris continuera à diriger des fouilles, dans la limite de ses

moyens humains et financiers. M. Loyer fait part de l'inquiétude des archéologues du service qui craignent que cette diminution importante des ressources aboutisse à une diminution de la durée des chantiers et finalement à un travail moins approfondi.

- **ESCALIERS PARISIENS**

Mme Mazetier signale l'existence d'une étude réalisée à la demande de la DRAC avec l'aide de la Commission du vieux Paris sur des escaliers de Paris. Des solutions vont par ailleurs être cherchées dans les règlements du futur Plan Local d'Urbanisme pour tenter de protéger les escaliers et les autres éléments intérieurs des immeubles parisiens. M. Loyer précise que dans le cadre de cette étude, un très grand nombre d'escaliers à rampe métallique et en bois ont été recensés et pourront être pris comme point de départ de l'identification du patrimoine ancien pouvant être inscrit dans le PLU.

En ce qui concerne les fenêtres anciennes, évoquées par M. Joste, M. Loyer suggère qu'un travail de pédagogie auprès des syndicats serait sans doute plus efficace.

COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

« Les origines de l'implantation de la gare du Nord. »

Karen Bowie, historienne de l'architecture, maître-assistante à l'École d'Architecture de Versailles.

M. Loyer présente Karen Bowie, maître-assistante à l'École d'Architecture de Versailles et commissaire de l'exposition sur Paris et ses chemins de fer qui aura lieu dans les mairies des 10^e et 12^e arrondissements du 25 avril au 14 juin prochain.

La communication porte sur les résultats d'une recherche entamée il y a plusieurs années dans le cadre d'un programme d'urbanisme organisé par le Ministère de l'Équipement avec la SNCF et la RATP sur les questions d'aménagement de gares dans les villes françaises. Une partie du programme a été consacrée à des questions proprement historiques, ce qui a permis une réelle progression de la connaissance de l'histoire de Paris.

La recherche s'est focalisée sur les gares du Nord et de l'Est, leur implantation et leur évolution dans le Paris du XIX^e siècle, de la Monarchie de Juillet au Second Empire. Il s'agissait de comprendre les logiques d'implantation des gares et l'articulation du réseau ferroviaire avec les réseaux de circulation urbaine.

Le territoire concerné par l'étude est celui du clos Saint-Lazare et du clos Saint-Charles dont l'histoire est particulièrement complexe. Acheté en partie par un Anglais en 1824 et en partie par une société par actions, le clos Saint-Charles connaît un projet d'implantation de tête de chemin de fer alors que la société a déjà réparti les terrains pour bâtir les parcelles ce qui donne lieu à de nombreuses complications. Une compagnie de chemin de fer obtient une concession entre 1838 et 1839 pour exploiter la ligne Paris-Le Havre. Elle est ensuite expropriée par l'État pour permettre l'installation de la gare du Nord. En 1844, on sépare la gare de marchandises de la gare de voyageurs. En 1845, James de Rothschild obtient la concession de la ligne ; il achète l'autre moitié du clos Saint-Charles puis procède à un échange de terrain avec la Ville de

Paris qui installe finalement l'hôpital Louis-Philippe (futur hôpital Lariboisière) plus loin, derrière la gare.

Cette communication a fait l'objet d'un texte scientifique paru dans *Paris Patrimoine*, n°1, 2004.

EXAMEN DES DEMANDES DE DÉMOLITION

Ces demandes ont été sélectionnées dans la liste complète des demandes en autorisation de démolir déposées entre le 1^{er} et le 28 février 2003 à la Direction de l'urbanisme.

Distribution et structure

28 RUE DE SÈZE, 9 RUE VIGNON, 8^e ARR.

La Commission attend que lui soit présenté un projet plus cohérent pour se prononcer sur le réaménagement de ce bâtiment et pousse la propriétaire à en faire réaliser une étude historique plus précise.

13-13B RUE CHAUCHAT, 20-22 RUE LE PELLETIER, 9^e ARR.

Les demandes du pétitionnaire restent conformes à celles déjà faites en mai 2002. Les escaliers et le hall étant conservés, la Commission ne s'oppose pas au remaniement de ce bâtiment.

91-93 RUE OBERKAMPF, 11^e ARR.

Il s'agit de la démolition de quatre bâtiments dont on ne conservera que la façade. Etant donné l'état de délabrement du bâtiment, la Commission ne s'oppose pas à cette opération de façadisme.

81-83 RUE DENFERT-ROCHEREAU, 14^e ARR.

La demande présentée aujourd'hui va dans le sens des recommandations de la Commission, sans toutefois y répondre aussi pleinement qu'elle le souhaiterait. *Elle renouvelle donc le vœu qu'elle avait émis en décembre dernier pour que l'atelier construit en 1910 et attribué à François Lecœur, très caractéristique de son auteur, soit conservé et fasse l'objet d'une restauration respectueuse.*



2 RUE CAVALOTTI, 14-16 RUE FOREST, 18^e ARR.

Ce bâtiment de quatre étages sera entièrement démoli mais sa façade sur rue sera conservée, en accord avec la demande de l'architecte des Bâtiments de France.

Décor et dispositifs intérieurs

19 RUE BALZAC, 8^e ARR.

Ce petit hôtel appartenant à la famille de Choiseul-Praslin sous le Second Empire a depuis longtemps été transformé en siège social. Le projet actuel de réaménagement prévoit la conservation et la restauration du décor Second Empire.

Escaliers

11 PLACE MARCELLIN BERTHELOT, 1S RUE DU CIMETIÈRE SAINT-BENOÎT, 123-125 RUE SAINT-JACQUES, 5^e ARR.



Il s'agit de la réhabilitation des bâtiments édifiés par l'architecte Albert Guilbert au début des années 1930 au Collège de France. La démolition demandée de l'escalier altérerait considérablement le caractère de ce bâtiment dont la façade serait dénaturée et la distribution perdue. Sur la façade arrière, la cage d'escalier semi-circulaire réalisée en pavés de verre « Nevada » sera crevée pour installer des ventilations. M. Loyer rappelle que Guilbert compte parmi les architectes importants du rationalisme français et qu'on lui doit des édifices remarquables comme le marché de Reims, l'église Saint-Julien de Domfront, l'église arménienne de Paris ou la fondation de Mme Jules Lebaudy. *La Commission estimant*

que cet édifice mérite d'être protégé forme un vœu en faveur de sa protection au titre des Monuments Historiques.

2 RUE LAFERRIÈRE, 18 RUE NOTRE-DAME-DE-LORETTE, 9^e ARR.

Il s'agit d'une demande concernant l'installation d'un ascenseur à la place de l'escalier principal, en dépit du vœu que la Commission a émis contre ce projet en mars 2002. C'est un très bel immeuble datant de la Restauration, remarquablement bien conservé. *L'installation d'un ascenseur serait assurément une altération désastreuse ; la Commission renouvelle donc son vœu précédent.*

Combles et toiture

1 RUE DE CASTELLANE, 17 RUE TRONCHET, 8^e ARR.

Le pétitionnaire souhaite créer des lucarnes dans la partie haute de la toiture curieusement dessinée en cascade à trois brisis. Etant donné que les lucarnes ouvertes dans le deuxième brisis seront totalement invisibles de la rue, la Commission ne s'y oppose pas.



48 RUE PARMENTIER, 4 RUE SAINT-AMBROISE, 11^e ARR.

La Commission autorise la création d'une terrasse côté cour, invisible de la rue, dans ce bâtiment de 1905 de style Second Empire.

Façades et décors extérieurs

1 RUE ROYER COLLARD, 204 RUE SAINT-JACQUES, 5^e ARR.

Le propriétaire de cet immeuble du XVIII^e siècle souhaite abaisser les allèges des fenêtres de l'escalier et réaliser une fausse grille de ferronnerie afin d'harmoniser la façade. *La Commission émet l'avis que les niveaux actuels des allèges des fenêtres soient conservés et les garde-corps manquants remplacés à l'identique de ceux subsistants.*

Démolition intégrale

31 RUE POISSONNIÈRE, 30-32 RUE DU SENTIER, 2^e ARR.



Le projet d'extension du cinéma *Le Rex* a déjà été examiné par la Commission. Les demandes qui sont aujourd'hui faites ne tenant pas compte de ses vœux (séances des 12 juin et 2 octobre 2001) contre la démolition de l'immeuble d'époque Louis XVI, rue Poissonnière, et la couverture de la cour de l'hôtel particulier de la rue du Sentier, *elle renouvelle son opposition.*

61 RUE DUHESME, 18^e ARR.

Ces deux pavillons qui, suivant un avis précédemment émis par la Commission, auraient dû être conservés, ont été démolis sans autorisation. La Commission proteste contre de telles pratiques et n'admet pas de ne pas avoir été mise au courant de la demande de démolition avant que celle-ci n'ait lieu.

Crédit Photographique : Monsieur Christian RAPA, DHAAP

La date de la prochaine séance est fixée au mardi 1^{er} avril 2003.